

teurs de passer outre à l'Élection de sept nouveaux Dèffiniteurs de l'étrouite Observance; Don Constance Châtignet qui étoit un des nouveaux élus, renonça à sa nouvelle qualité, & ne voulut pas l'accepter: on ne remarqua point tant de délicatesse aux six autres: mais Mr. le Cardinal, à la réquisition des Dèffiniteurs de l'ancienne Observance, cassa cette élection par son Ordonnance du dix Octobre, & après qu'elle eut été signifiée, son Eminence se retira; cependant les six nouveaux élus tinrent une espeece de Chapitre le 10. Octobre contre l'autorité du Général, & au préjudice des Loix & Statuts de l'Ordre; Dès que son Eminence, qui étoit près de Lion, en eut avis, elle donna une nouvelle Ordonnance le 16. Octobre, par laquelle tous les Reglemens faits dans ce prétendu Chapitre, furent cassez, & les six Dèffiniteurs republicains furent interdits & suspendus.

*Religieux
de Cluni in-
terdits &
suspendus.*

*Remarques
sur l'étenduë
des bâtimens
de cette Ab-
baye.*

L'Abbaye de Cluni est un chef d'Ordre sous la Regle de St. Benoit, fondée en 910. elle est située dans le Maconnois en Bourgogne. Les Papes Gregoire VII. Urbain II. & Pascal II. avoient été Moines de Cluni. Pour donner en peu de mots une idée avantageuse de la grandeur & de la beauté des bâtimens de cette celebre Abbaye, il suffira de remarquer, que le Roi St. Louïs; la Reine sa Mere; son Frere; le Duc d'Artois; la Princesse sa Sœur; Baudouïn Empereur de Constantinople; les Fils des Rois d'Aragon & de Castille; le Duc de Bourgogne; & un grand nombre de Seigneurs distinguez, y ont logé en même tems, très commodément, sans que